BULLETIN D'ADHÉSION

à remplir et à remettre à votre enfant avec le règlement (si chèque)

Je soussigné(e) (nom et prénom des parents) : .....

.....

Adresse : .....

.....

École : ..... Classe de mon enfant : .....

Adhère à la Caisse des Écoles et verse la somme de ..... €

Date : ..... Signature :

☐ **Par carte bleue (à privilégier)** à partir du site Payzen en scannant le QRcode avec votre mobile

☐ **Par chèque à l'ordre de :** Régie de Recettes Caisse des Écoles Maisons-Laffitte

La cotisation pour l'année 2024 reste à 10 euros par famille.
Chacun est évidemment libre de se montrer plus généreux et nous vous en remercions d'avance.
Cette cotisation est indépendante de la Coopérative Scolaire.

Pour toute information : **cde78600@gmail.com**

CAISSE des ÉCOLES PUBLIQUES de MAISONS-LAFFITTE

Siège social : Mairie de Maisons-Laffitte

REÇU

Mme / M. .....

Adresse .....

La somme de ..... € montant de la cotisation de la Caisse des Écoles 2024

Mode de paiement : chèque / carte bleue

Maisons-Laffitte, le 2024

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (art.200 du CGI). Reçu fiscal envoyé fin 2024 sur demande.

LA CAISSE DES ÉCOLES, C'EST QUOI ?

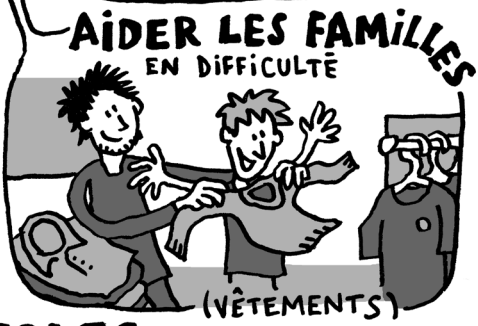

Antonin Crenn